

BUDGET VILLE - EXERCICE 2009

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Le débat d'orientation budgétaire, que l'on appelle communément le DOB, constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement, sa stratégie financière et les grandes orientations 2009 qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif pour cette année et implicitement pour les années suivantes. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (Art L.2312-1 et suivants du CGCT), le DOB n'est pas sanctionné par un vote.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de communication financière.

Le débat d'orientation budgétaire 2009 s'inscrit d'abord dans un contexte politique particulier. Il émane d'une nouvelle municipalité animée d'une autre conception de la gestion de l'intérêt public communal, d'une nouvelle gouvernance, d'une nouvelle mandature. Cela implique donc pour le Conseil municipal un devoir : celui de considérer que ce budget est la première marche de notre mandature avec l'impérieuse nécessité de rendre possible la réussite durable des engagements pris dans notre programme électoral.

Ce budget 2009 sera la première pierre des réalisations programmées.

Il s'inscrit également dans un contexte économique et financier, national et international, exceptionnel lié à la crise boursière, financière et bancaire qui secoue le monde. Cette crise est sans aucun doute le révélateur d'une crise plus globale amenée à s'amplifier et qui voit converger crise financière, économique et sociale. L'effet de boomerang qui résulte de l'effondrement de la spéculation financière se traduit déjà chaque jour dans le monde entier par des drames économiques et sociaux et par une révision des politiques publiques.

Wissous, qui compte plus de 8.000 emplois sur sa Commune, ne sera pas épargnée par la crise qui nous impose la plus grande prudence dans nos prévisions, d'autant que nous assistons à une véritable concurrence en matière de pessimisme entre la plupart des instituts de prévision.

Comme dans toute la France, Wissous peut s'attendre à une aggravation de la situation de bon nombre d'entreprises, les difficultés quotidiennes des ménages, la pauvreté croissante qui touche de plus en plus les familles. Cette situation impose pour notre Ville l'exigence d'une vraie priorité qui doit être accordée au développement de l'environnement social, à l'amélioration de la vie quotidienne des wissoussiens, tout cela au prix du meilleur coût fiscal possible.

Ce défi fiscal auquel nous devons répondre en présentant notre premier budget en mars est rendu plus compliqué encore en raison de la politique budgétaire de l'Etat qui, s'il est impuissant à réduire ses propres déficits, se veut très rigoureux avec les collectivités locales.

Le quasi gel des dotations de fonctionnement et la poursuite de la baisse des dotations de compensation en 2009 et pour les années à venir auront un double effet majeur : une diminution des dotations de l'Etat et de nouveaux transferts de compétences à la charge des collectivités.

De surcroît, l'évolution probable de la hausse des taux d'intérêt qui découlera de l'aggravation des déficits budgétaires liés aux plans de relance impactera plus encore les collectivités endettées comme la nôtre. Les charges financières déjà très conséquentes en 2008, le seront davantage en 2009.

Conséquence directe de la crise, il faut aussi s'attendre à un ralentissement brutal de la croissance des recettes fiscales toutes catégories de collectivités confondues qui devrait passer d'un rythme de +6% ces dernières années à seulement 2,6% en 2009.

1) Fort ralentissement de la croissance française en 2009

Economie mondialisée oblige, la France n'échappe pas à la récession déclenchée aux Etats-Unis. Les dernières perspectives données ce lundi par les analystes de la Commission européenne aggravent les prévisions officielles qui sont d'ailleurs révisées à la baisse presque chaque semaine.

Alors que l'on pronostiquait récemment une croissance faible en 2009 mais positive (entre 0,2 et +0,5 %), Bruxelles a annoncé pour cette année une récession de 1,8% en France et un taux de chômage frôlant les 10% puis les dépassant (10,6%) l'an prochain.

Le gouvernement prévoit quant à lui une éventuelle baisse des prévisions de croissance en 2009 tout en gardant espoir d'un effet levier du plan de relance et d'une reprise de la consommation des ménages consécutive au recul de l'inflation.

2) Repli de l'inflation

Seul signe satisfaisant : la baisse des prix à la consommation devrait continuer en 2009 en raison notamment de la baisse du prix des matières premières. En France, alors que les prix à la consommation ont enregistré une très forte hausse en 2008, l'année 2009 devrait voir l'inflation revenir à 1,0 %, après +2,8 % l'an passé.

Une tendance confirmée par les experts de Bruxelles. Mais l'aggravation du chômage pesant sur les hausses de salaires, il est peu probable que le pouvoir d'achat augmentera au-delà de 0,5%, comme annoncé, en dépit de la faiblesse de l'inflation.

3) Investissements des ménages et des entreprises

Conséquence directe des données précédentes, les économistes estiment que la consommation des ménages peinerait à redémarrer en 2009 (+1,3 %, après +1,0 % en 2008), privant la croissance française de son principal moteur. Les dépenses des ménages devraient être pénalisées par la hausse du chômage, le durcissement des conditions du crédit au logement et les pertes récentes en termes de pouvoir d'achat. En revanche, la consommation pourrait être encouragée par la décélération de l'inflation. Privilégiant cette hypothèse, le gouvernement table sur une nette reprise de la consommation privée en 2009 (+1,9 %, après +1,1 %).

Autre indicateur inquiétant, l'investissement productif devrait à nouveau ralentir en 2009 (+0,8 %, après +2,2 % en 2008) en raison du recul du taux d'utilisation des outils de production dans l'industrie et une réduction des marges financières des entreprises.

Le gouvernement retient quant à lui l'hypothèse d'une stabilisation de l'investissement productif (+2,0 %), dans le cas d'une reprise de la demande intérieure adressée aux entreprises.

II LES PROBLEMATIQUES DU BUDGET 2009

Au vu de ce contexte national et international très défavorable, nous aborderons à présent les éléments qui déterminent les contraintes budgétaires de notre commune, la stratégie financière à suivre et les leviers d'action possibles.

1) Des contraintes existent sur le budget. De quel ordre ?

Nous sommes d'abord confrontés à un **maintien des dépenses de fonctionnement** à un haut niveau : les dépenses d'énergie, l'alimentation... On peut rappeler le cas des transports dont le montant des dépenses a augmenté en 2008 de 63%.

Une hausse des charges financières devra être également intégrée du fait de la hausse des taux observée.

Un principe de réalité s'impose aussi **en investissement**.

En effet, les choix d'équipement d'ores et déjà décidés, donc engagés juridiquement et financièrement, représentent une part significative du budget.

On peut citer ici l'enveloppe de 292 642 € pour la rénovation de l'Eglise (dont 175 585 € restant à la charge de la Ville après déduction de l'aide de l'Etat), le remboursement de l'étude réalisée en 2001 par la DDE à hauteur de 133 000 €, le déficit de 665 173 € constaté par la Chambre Régionale des Comptes dans son avis en date du 26 septembre 2008.

Au total, ce sont plus d'1 000 000 € de réalisations d'équipement qui sont en fait d'ores et déjà engagés pour 2009.

Sans compter les dépenses obligatoires pour la mise en sécurité des bâtiments suite aux commissions de sécurité en 2008 et non engagées dans les années passées.

Près d'1000 000 € de recettes d'investissement n'ont également pas été perçues : 472 865 € de Taxe locale d'équipement suite à une surévaluation, 521 016 € de participations non versées par l'aménageur de la ZAC St-Eloi suite à l'annulation par le juge administratif de la convention d'aménagement....

- **Une Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) en stagnation.**

Afin d'associer les collectivités locales à l'effort de maîtrise de la dépense publique, les concours financiers versés par l'État aux collectivités locales sont désormais intégrés en quasi-totalité dans l'enveloppe normée.

Seuls subsistent hors de l'enveloppe les dégrèvements fiscaux (17,2 milliards d'euros) et les subventions de fonctionnement et d'investissement versées par les divers ministères (1,8 milliard d'euros).

À compter de 2009, le montant de la DGF à répartir entre l'ensemble des collectivités locales progressera comme l'inflation prévisionnelle associée au projet de loi de finances (+ 1,0 %), et ne tiendra plus compte de la croissance.

Le montant de la DGF pour 2009 peut être ainsi estimé en progression de 1% par rapport à 2008.

- **Une diminution de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre**

Les reversements à la Commune sont effectués par le biais d'une attribution de compensation (AC) qui correspond au montant de la TP 2002 diminué des transferts de charges opérés, tels que ceux-ci sont déterminés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Or, les transferts de l'activité conservatoire, théâtre et enseignement artistique feront l'objet d'un prélèvement de 429 310 € en 2009.

Les sommes perçues par la Commune de Wissous en 2008 s'élevaient à 3 208 895 € pour l'attribution de compensation. En 2009, ce montant devrait être de 3 095 178 €.

2) Quelle stratégie financière qui permette de mener à bien les priorités du projet de ville?

- **Une stabilisation de l'endettement**

Comme l'a écrit le Trésorier payeur dans son rapport annuel sur les finances communales : « l'endettement avait encore progressé en 2007 pour atteindre 2 275 € par habitant contre 892 € pour le Département et 746 € pour la Région ». L'endettement représente 20 années contre 6 années pour le Département et 5 pour la Région. Le cabinet PLC Demeter a dans le cadre de l'audit réalisé en octobre 2008, confirmé ces éléments.

Le niveau actuel d'endettement n'est plus soutenable.

Le poids des charges financières doublé par une trop faible capacité d'autofinancement affaiblit les marges de manoeuvre.

Le choix de la Municipalité opéré dès 2008 de ne pas réaliser l'emprunt de 600 000 € inscrit au BP participe de cet engagement.

Il s'agira de trouver les recettes nécessaires afin d'éviter le recours à l'emprunt en 2009, ce sur quoi s'est engagé le Conseil municipal lors de sa séance du 21 octobre 2008.

- **Rétablissement de la capacité d'autofinancement**

Il nous faut impérativement réduire la progression des dépenses de gestion et réaliser les économies nécessaires.

Préserver les capacités d'intervention suppose d'engager un effort radical et systématisé d'économies tous azimuts.

Ce que nous pourrons faire d'utile demain, nous le financerons aussi en étant, chacun d'entre nous, le plus économe possible sur ce qu'on fait aujourd'hui.

3) Pour mettre en œuvre concrètement cette stratégie, de quels leviers disposons-nous ?

Les ambitions d'action sont clairement liées à deux leviers : d'une part, l'application de notre conception en matière de gouvernance financière, notamment notre capacité à mieux gérer nos achats, notre patrimoine, les contrats de prestations, en un mot à réaliser des économies.

L'autre levier, c'est bien sûr l'évolution des recettes.

De la variation de celles-ci dépend le volume des investissements possibles sur le mandat.

Il est nécessaire de rappeler quelques ordres de grandeur et ainsi dessiner les grands équilibres possibles.

Sur la période 2008-2013, en gardant un endettement stable, sans recours au levier fiscal, la capacité d'autofinancement nette de la Ville serait négative (-990 000€). La Ville n'aurait pas les moyens nécessaires pour financer le niveau d'investissement minimum (1 M€).

Ceci explique que l'exécutif communal préconise pour 2009, en l'état actuel des informations budgétaires, d'ajuster les taxes locales, au plus juste. Ces mesures seront complétées par des délibérations fiscales permettant de proposer des abattements aux familles les plus modestes.

Une ambition en matière de dépenses d'équipement suppose aussi d'avoir les recettes complémentaires qui l'autorisent.

Quelles peuvent être ces recettes supplémentaires ?

Les subventions sollicitées auprès de différents partenaires : Conseil général, Conseil régional, Communauté d'Agglomération, Etat,...

La Ville sollicitera la signature d'un contrat départemental communal qui est un contrat par lequel le Département de l'Essonne apporte son soutien financier à la réalisation d'équipements publics de compétence communale. A ce titre, elle pourra bénéficier d'une subvention plafonnée à 290 000 €.

La Ville peut également bénéficier d'un autre dispositif lié aux travaux de sécurité sur la voirie comme l'étude des plans de circulation, la création de parcs de stationnement à proximité des équipements publics, etc. Le montant de l'aide est plafonné à 20 000 € par an.

Les cessions de patrimoine : Après avoir réalisé un état des lieux qui n'existait pas, une évaluation des actifs de la Commune sera menée permettant de déterminer le patrimoine immobilier et mobilier cessible.

Les répercussions des nouveaux programmes d'habitat.

Une évaluation sera faite des recettes fiscales nouvelles qui résulteront des arrivées de nouveaux habitants dans le quartier St Eloi et qui se poursuivront aussi d'ici 2012 sur le site du Centre Auto Leclerc.

Cependant, toute nouvelle population s'installant sur la Commune a pour conséquence immédiate d'accroître les demandes de prestations, de multiplier les sollicitations auprès des services et d'amplifier l'utilisation des équipements urbains. Elle engendre donc de nouveaux coûts.

Il en sera de même en ce qui concerne des dividendes fiscaux que pourra percevoir Wissous de la CAHB en conséquence des futures implantations industrielles prévues sur la ZAC du Haut de Wissous et sur les terrains ADP.

III LES PRIORITES 2009 :

Afin de répondre à la double exigence de réaliser des économies pour pallier les difficultés budgétaires et de s'engager dans une démarche participative en faveur de l'environnement, la Ville s'inscrira dans un cadre de référence qui prendra en compte la notion de développement durable.

*" Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants".
Antoine de Saint-Exupéry*

Pour parvenir à une logique de développement durable, les collectivités, les pouvoirs publics et la société civile, doivent travailler à réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social. À long terme, il n'y aura pas

de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Dans le cadre de ces principes, la Municipalité se donne pour ambition de construire une nouvelle Ville économe en énergie, ayant le souci de protéger l'environnement et préservant la cohésion sociale et la solidarité. C'est également dans cette logique que la Ville de Wissous s'est engagée à signer un protocole d'engagements partagés pour un développement durable dans le Département de l'Essonne.

Ainsi, la notion de développement durable devra être prise en compte au quotidien durant toute la mandature par les services municipaux et dans la gestion des projets. L'action de la Municipalité portera ainsi sur les points suivants :

Performance énergétique

L'effort de la Ville souhaite se porter sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et espaces publics. Nous retiendrons donc en 2009 :

- préparation à la mise en place de pré-diagnostic énergétique sur les bâtiments (commencement en 2009) dans l'objectif d'une amélioration substantielle des performances énergétiques,
- intégration, sur la totalité de la mandature, de la notion de développement durable en particulier par la prise en compte systématique des normes HQE dans les projets de réhabilitations de bâtiments, de construction de nouveaux logements et d'installation d'entreprises sur le territoire de la Commune,
- une étude sur la mise aux normes du réseau d'éclairage public devra être préparée pour être lancée en 2010,
- acquisition de produits à faible consommation électrique pour les illuminations de Noël.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- étude sur le tracé de voiries douces dans la Ville et reliant les autres Communes limitrophes,
- amélioration du rendement des chaudières avant remplacement par du matériel à condensation,
- pose de panneaux solaires photovoltaïques sur certains bâtiments publics en fonction des possibilités techniques (Centre Omnisport du Cucheron, tennis municipaux).

Gestion préservée des ressources

- récupération des eaux de pluie et de ruissellement pour l'arrosage des espaces verts et des plantations de la Ville,
- amélioration des systèmes d'arrosage automatique,
- limitation de l'usage du papier dans les services.

La notion de développement durable constitue donc un cadre, un comportement qui traverse l'ensemble des projets, des actions et des tâches à accomplir dans les années à venir par la Municipalité et les services municipaux.

Mais au-delà de cette exigence, il s'agit bien évidemment de construire une politique de développement de la Ville. Celle-ci repose sur un nombre de projets à engager en 2009 mais aussi, pour les plus importants, sur l'ensemble de la mandature.

C'est pourquoi il est nécessaire :

- d'établir pour les projets les plus complexes un programme d'études permettant de présenter différentes hypothèses afin que les élus fasse un choix en toute connaissance de causes,
- de mettre en œuvre des projets et des actions sur l'année 2009,
- de démarrer des projets en 2009 mais qui s'achèveront en 2010 ou dans les années postérieures.

Les domaines concernés sont les suivants :

Patrimoine communal :

Un inventaire précis et exhaustif du patrimoine des logements de la Ville de Wissous a été effectué en 2008 pour en permettre une gestion plus efficace.

Pour compléter ce document, une valorisation précise du Patrimoine par le Service des Domaines (bâtiments publics, logements appartenant à la Ville,...) sera entreprise en 2009.

Etudes :

- diagnostic du bâtiment de Montjean et étude sur sa destination future.

Projets 2009 :

- Rénovation des toilettes de l'école La Fontaine,
- Réfection de certaines toitures des bâtiments de Montjean, mise en sécurité des bâtiments,
- Préparation du déménagement du Centre Technique Municipal sur le site de Montavas,
- Colombarium, loi du 19 décembre 2008 sur le statut des cendres,

Projets 2009 et au-delà :

- Toilettes dans les parcs de Wissous (Parc Arthur Clark, Domaine de Montjean).

Aménagement du territoire

- Diagnostic des voiries en vue de leur rénovation,
- Etude pour la mise en place d'un nouveau plan de circulation,
- Mise en place d'une signalétique complète pour les commerces, les bâtiments publics, les parcs.

Social et Personnes âgées

Etudes :

- étude et application du quotient familial aux prestations municipales,
- étude sur une installation en un pôle de services sociaux départementaux (CAF, Sécurité sociale, Assistante sociale, Vitacité, Croix Rouge,...),
- diagnostic d'accessibilité aux handicapés des bâtiments pour fin 2014 (cf. loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Projets 2009 :

- poursuite de la politique sociale du CCAS,
- continuation des animations en faveur des personnes âgées

Enfance et jeunesse

Etudes :

- Ecole La Fontaine : finalisation de l'étude pour lancement des travaux en 2010

Projets 2009 :

- Extension de l'accueil de loisirs,
- Pedibus,
- Introduction de l'alimentation bio dans les cantines scolaires.

Projets 2009 et au-delà :

- Installation de crèches.

Associations et Culture

Projets 2009 :

- création d'un ciné-club,
- participation au Printemps des poètes.

Projets 2009 et au-delà :

- Jardins familiaux,
- Agrandissement de la bibliothèque et création d'une salle d'exposition.

Cette énumération « à la Prévert » des actions que nous allons entreprendre malgré des conditions extrêmement défavorables, tant sur le plan général qu'en ce qui concerne la situation financière réelle de la Commune, veut montrer que nous sommes décidés à appliquer notre programme au plus près de l'intérêt quotidien des wissoussiens.

Je n'ai pas évoqué les projets plus conséquents sur lesquels nous nous sommes attaqués dès notre arrivée, comme l'EHPAD, la résidence pour personnes âgées, la crèche, le conservatoire ou l'extension des installations sportives...

Notre volonté de développement de projets durables pour tous sur la Ville réclame inventivité, détermination et courage.

Je vous invite donc à relever vos manches.

Au travail !